

conflit des générations dans certains pays et spécialement dans certains milieux. Il est possible, et même probable, que ce fait entre en ligne de compte dans la délinquance. Mais il s'y insère associé à la transformation de multiples autres facteurs, dont l'interaction est plus ou moins néfaste selon l'ensemble des données en cause. Des délinquants ont été élevés par des pères trop faibles et d'autres par des pères trop autoritaires. Beaucoup de non-délinquants ont reçu aussi une éducation défaillante par excès ou par défaut. L'affection peut compenser certaines lacunes. L'attitude de l'autre parent entre aussi en jeu. La complexité d'une telle interaction relève de l'étude des facteurs individuels de la délinquance.

Les moyens d'information ont été également présentés comme des facteurs favorisant la délinquance, par la place faite aux faits divers, et par les détails de scènes atroces ou scandaleuses flattant les instincts les plus bas du public. Il leur a été reproché de familiariser d'avance le futur malfaiteur avec les techniques requises. Sans nier le danger des excès, on doit reconnaître que, vis-à-vis des adultes, la recherche de la sensation dans la presse n'est pas la seule cause de l'importance donnée aux faits divers. Le besoin de justice implique que la chronique judiciaire rende compte des condamnations, ce qui impose le compte rendu des crimes eux-mêmes par la presse au moment où ils ont lieu. La presse a également joué un rôle dans la répression des infractions, requérant par ses campagnes plus de fermeté dans la lutte contre les bourreaux d'enfants ou leurs ravisseurs, et dénonçant certaines erreurs judiciaires, dont celle de l'affaire Dreyfus. Le procès fait à la presse rendrait nécessaire un jugement tenant compte des deux aspects du rôle joué par celle-ci.

Les facteurs généraux de la criminalité exercent une action sélective sur les individus, au sein de la collectivité dans laquelle leur influence se fait sentir. Parmi toutes les personnes soumises à l'influence de l'urbanisation, des nouveaux loisirs et des divers autres facteurs précédemment décrits, une très faible fraction succombe. Il faut donc admettre que, considérés isolément, ou même cumules, ces facteurs ne sont pas des causes du crime au sens qui a été défini au début de cette étude. Sans doute est-ce par leur combinaison avec des facteurs individuels différents, présents chez les criminels dans des conditions explosives qui ne se rencontrent pas chez les non-criminels, que ces facteurs généraux contribuent à provoquer la délinquance de certaines personnes.

JACQUES LÉAUTÉ

Bibliographie

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT PÉNAL, *Bilan et perspectives du droit pénal de l'entreprise*, Economica, Paris, 1990 / H. P. BARNES & N. K. TEETERS, *New Horizons in Criminology*, 3^e éd., New York, 1989 / H. BIANCHI, *Position and Subject Matters in Criminology*, Amsterdam, 1956 / G. CAMILLERI & C. LAZERGES, *Atlas de la criminalité en France*, Reclus-Documents, Paris, 1992 / R. S. CAVAN, *Criminology and Penology*, 3^e éd., New York, 1945 / S. & E. GLUECK, *Ventures in Criminology*, vol. IX, Londres, 1964 / E. DE GREFF, *Introduction à l'étude de la criminalité*, Paris, 1948 / S. HESNARD, *Psychologie des problèmes fondamentaux de la criminologie* (*Basic Problems of Criminology*), Paris, 1960 / R. R. KORN & L. W. MCCORKLE, *Criminology and Penology*, New York, 1959 / M. LABINIL-LAVASTINE & V. V. STANCIU, *Principes de criminologie*, Paris, 1950 / H. MANNHEIM, *Comparative Criminology*, Londres, 1966 / H. MANNHEIM et

al., *Pioneers in Criminology*, Londres, 1960 / J. PINATEL, *La Criminologie*, Éd. ouvrières, Paris, 1976 / J. SACÉ, *Justice et jeunes délinquants : aspects institutionnels et criminologiques*, Émile Bruylant, Bruxelles, 1989 / E. SEELIG, *Traité de criminologie (Lehrbuch der Kriminologie)*, Paris, 1956 / T. SELLIN, *Culture Conflict and Crime*, New York, 1938 / J.-C. SOYER, *Manuel de droit pénal et procédure pénale*, 8^e éd., L.G.D.J., Paris, 1990 / E. H. SUTHERLAND & D. R. CRESSY, *Principes de criminologie (Principles of Criminology)*, Paris, 1966 / D. SZABO, *Criminologie*, Presses univ. Montréal, 1970 / D. R. TAFT, *Criminology*, 3^e éd., New York, 1956 / B. DI TULLIO, *Manuel d'anthropologie criminelle (Trattato di antropologia criminale)*, Paris, 1953 / G. B. VOLD, *Theoretical Criminology*, New York, 1958.

Corrélat

CONFORMITÉ ET DÉVIANCE, DÉLINQUANCE (SOCIOLOGIE DE LA), JEUNESSE (la délinquance juvénile), PÉNAL (DROIT), PÉNITENTIAIRE (TRAITEMENT), TOXICOMANIES.

CRISES ÉCONOMIQUES

- 1 *Crises agricoles et crises économiques*
 - . *Le modèle de Labrousse*
 - . *Nuances et antimodèles*
 - . *Fluctuations agricoles et crises au XIX^e siècle*
- 2 *Crises commerciales, industrielles et financières des XVIII^e et XIX^e siècles*
 - . *Les « excès du crédit » et les « engorgements des marchés »*
 - . *Les crises du capitalisme industriel*
- 3 *La crise de 1929*
 - . *Une chute sans précédent de l'activité mondiale*
 - . *Les mécanismes de la crise*
 - . *Les inégalités de la reprise*
- 4 *Le retour des crises ou les « vingt médiocres »*
 - . *Une crise larvée (1968-1973)*
 - . *Une crise atténuée (1973-1979)*
 - . *Une crise d'assainissement (1980-1982)*
 - . *Sortie de crise ou rebond ?*

Les économistes de la première moitié du XIX^e siècle portèrent leur attention sur des dérèglements du fonctionnement de l'économie qui, par leur gravité et leur régularité, leur semblèrent des phénomènes nouveaux. Les identifiant

comme des désordres pathologiques de la circulation des marchandises, du crédit et de la monnaie, ils recoururent, pour évoquer ces « crises commerciales », à une métaphore médicale. Comme l'écrivait Joseph Garnier en 1859, « les crises commerciales sont des perturbations soudaines de l'état économique naturel, et plus particulièrement des perturbations dans la fonction générale de l'échange aussi indispensable à la vie sociale que la circulation du sang l'est à la vie animale et individuelle ». Leur tardive apparition s'expliquait donc, puisque, selon Clément Juglar, « les crises ne paraissent que chez les peuples dont le commerce est très développé. Là où il n'y a pas de division du travail, pas de commerce extérieur, le commerce intérieur est plus sûr ; plus le crédit est petit, moins on doit les redouter » (1862).

Les auteurs de la fin du siècle en vinrent à dépasser cette analogie étroite-ment « circulatoire » pour envisager, en particulier à la suite des analyses d'Engels et de Marx, des désadaptations s'opérant aussi bien à l'intérieur de la sphère de la production qu'entre les capacités productives et les possibilités d'absorption des marchés. Par la baisse des prix industriels et l'effondrement des profits, ces crises de « surproduction » entraînaient l'accumulation des stocks et le chômage. Elles se communiquaient rapidement entre les pays industriels tout en affectant aussi, indirectement mais durement, les pays non industrialisés qui étaient intégrés à l'économie internationale par leurs échanges commerciaux ou financiers. Elles paraissaient même, par leur régularité et leur ubiquité, si caractéristiques de l'économie capitaliste industrielle nouvelle qu'au-delà de la diversité de leurs manifestations, dans l'instant, la pensée économique tendit à les sublimer dans un concept théorique unitaire : la crise de surproduction, que l'on se préoccupait plus de prévoir, pour lui apporter les palliatifs appropriés, que d'empêcher d'éclater ; conçue en effet comme moment nécessaire du cycle économique court, elle préluait à un « assainissement » indispensable à la poursuite de la croissance.

Depuis que l'historiographie a admis que « les économies ont les crises de leurs structures » (Labrousse), les historiens sont incités à chercher comment le phénomène, que l'on appelle désormais « crise économique », s'est manifesté dans les sociétés préindustrielles. Ils ont opposé aux crises industrielles de la seconde moitié du XIX^e siècle des crises d'« ancien type », dans lesquelles la fluctuation de la production du secteur principal de l'économie, l'agriculture, imposait son mouvement à la conjoncture générale. *Mutatis mutandis*, le modèle de la crise de sous-production agricole peut-il aider aussi à mieux comprendre les effets des mauvaises récoltes en U.R.S.S. de 1921-1922 ou dans nombre de pays du Tiers Monde ?

Les crises du XX^e siècle obligent à nuancer, voire à compléter cette première et grossière typologie. La crise de 1929 et la crise des années 1970-1980 peuvent-elles être regroupées dans la même catégorie que celles de la seconde